AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG (Tél. 34-14-63 Poste 93)
(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, 2, rue de l'Hôpital Militaire STRASBOURG.
C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

ABONNEMENT ANNUEL 12 NF

11 Janvier 1962

Bulletin n° 16

CONDITIONS D'ABONNEMENTS POUR L'ANNEE 1962

Nous rappelons que l'abonnement ordinaire aux BULLETINS TECHNIQUES des Stations d'Avertissements Agricoles (édition de la Station de STRASBOURG) donne droit :

a) à la série des Bulletins Techniques émis par la Station ;
b) au service de la revue PHYTOMA, revue technique spécialisée dans la défense des cultures et publiée sous le patronage du Ministère de l'Agriculture.

Pour 1962, les tarifs d'abonnements sont fixés comme suit :

1° Abonnement ordinaire (Bulletin technique + Phytoma) : 12 NF

2° Abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin technique et un seul exemplaire de Phytoma) : 12 NF + 3 NF par série supplémentaire des Bulletins techniques.

3° Abonnement collectif à plusieurs adresses (un Bulletin technique à chaque adresse et un seul exemplaire de Phytoma à l'une des adresses au choix : 12 NF + 7 NF par adresse supplémentaire.

4° Abonnement à plusieurs Stations d'Avertissements Agricoles (Bulletin technique de chacune de ces Stations et un seul exemplaire de Phytoma : 12 NF + 7 NF par Station supplémentaire.

Toute somme est à verser au compte chèque postal suivant :

Régisseur de Recettes
Service de la Protection des Végétaux
Cité Administrative - STRASBOURG
c.c.p. : STRASBOURG 55.o8.86

en utilisant la formule de mandat-carte ci-jointe . Eviter autant que possible l'emploi de chèques bancaires.

.../...

Il est recommandé d'écrire très lisiblement au dos de ce mandat : nom, prénom et adresse complète de la personne désirant recevoir les avis de traitements et de préciser les cultures principales pour lesquelles ces avis l'intéressent.

Par ailleurs, le service des numéros de la revue PHYTOMA qui seraient déjà parus, ne peut être garanti aux abonnés qui se feront connaître après le 1er Février 1962.

Il est donc vivement conseillé aux intéressés de souscrire les abonnements avant cette date.

NOTE AUX ABONNES

Nous espérons que vous avez tiré profit des Bulletins et Avis de traitement qui vous ont été envoyés au cours de l'année 1961 et que vous avez pu ainsi apprécier les résultats d'une lutte efficace contre les parasites de vos cultures.

Il est indéniable que pour assurer une bonne protection contre les nombreux déprédateurs, l'agriculteur et le spécialiste doivent être vigilants et pouvoir intervenir rapidement contre telle ou telle affection pouvant présenter des risques graves à un stade déterminé. La Station d'Avertissements Agricoles est là pour vous conseiller, vous guider dans le choix des produits à utiliser et les dates les plus opportunes d'application des traitements. Nous espérons que vous continuerez à nous faire confiance.

Afin de pouvoir juger l'intérêt que vous portez à nos publications, nous vous demandons de répondre au questionnaire ci-joint et à nous le retourner dans les meilleurs délais. Nous vous en remercions par avance.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BERNARD et J.M. GRENOUILLOUX

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

J. HARRANGER

Imprimerie de la Station de Strasbourg
Cité Administrative
Directeur-Gérant : L. BOUYX

Service de la Protection
des Végétaux

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DE STRASBOURG
Cité Administrative

QUESTIONNAIRE

Dans le but de pouvoir, le cas échéant, augmenter l'efficacité de nos avertissements agricoles, nous aimerions connaître vos suggestions.

Aussi nous vous adressons le présent questionnaire auquel nous vous demandons de répondre avant le 15 Février 1962.

NOM, PRENOM :

ADRESSE :

1° Pour quelles cultures utilisez-vous les Avertissements Agricoles ?

2° Les renseignements contenus dans nos notes vous paraissent-ils suffisamment précis ?

Aimeriez-vous trouver des indications complémentaires ? Dans quel cas ?

3° Les délais d'acheminement des avis ne vous paraissent-ils pas trop élevés ?

Avez-vous constaté des retards dans les transmissions ?

4° Avez-vous des difficultés pour trouver l'un ou l'autre des produits que nous vous recommandons ? Dans quel cas ?

5° Avez-vous enregistré des échecs après avoir suivi strictement nos prescriptions ?

Indiquez les résultats que vous avez obtenus.

6° Lisez-vous PHYTOMA ? Pensez-vous que cette revue soit un complément d'information utile ?

7° Faites-nous part de vos suggestions.

